

Objectifs

Le Brevet de Chef de Quart 500 UMS permet d'embarquer en qualité d'officier chargé du quart à la passerelle (et de second Capitaine) sur tous types de navires de jauge brute inférieure à 500 UMS et ne s'éloignant pas à plus de 200 milles des côtes.

A ce titre, le capitaine doit :

- maîtriser les règles de conduite du navire,
- manœuvrer son navire dans toutes les circonstances en toute sécurité,
- planifier un voyage et diriger la navigation,
- maîtriser la langue anglaise courante et technique,
- savoir rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
- connaître les bases du droit et de l'économie maritimes,
- connaître les questions relatives à l'exploitation du navire, à sa stabilité, et lui assurer un bon état de navigabilité,
- maintenir la sécurité de l'équipage, des passagers et/ou de la cargaison du navire,
- maîtriser les règles en matière de contentieux,
- respecter la réglementation relative à la protection du milieu marin.

Conditions d'admission

- Etre âgé d'au moins 20 ans
- Aptitude médicale reconnue par le SSGM
- Être titulaire du Brevet de capitaine 200 et du CFBS

Durée, modalités, effectifs par session

- Groupe de 12 stagiaires
- Durée : 350 heures (hors compléments individualisés), dispensés en centre, en continu et en présentiel
- Formations théoriques et pratiques (vidéo projecteur, atelier ramendage, AIS)

Programme

MODULE NAVIGATION (P1-2) : 130 heures

- Navigation
- Stage Radar
- Météorologie
- Règle de barre
- Tenue du quart
- Manœuvre
- Anglais SMCP et technique

MODULE MANUTENTION ET ARRIMAGE DE LA CARGAISON, CONTROLE DE L'EXPLOITATION DU NAVIRE ET ASSISTANCE AUX PERSONNES A BORD (module P2-2) : 135 heures

- Description/ Construction
- Stabilité
- Entretien et réparation
- Sécurité
- Arrimage et manutention

MODULE NATIONAL PONT (NP-1) : 80 heures

- Gestion
- Environnement professionnel

EPREUVES FINALES ECRITES : 5 h

FORMATIONS SPECIFIQUES :

- Enseignement médical niveau 2 (EM II) : 50 h
- Certificat général d'opérateur (CGO) : 70 h
- CAEERS : 30 h
- CQALI : 32h

COMPLEMENT D'ACCOMPAGNEMENT :

- *Inclus dans les formations financées par la Région*
- Accompagnement vers l'emploi : 16 heures

Suivi et évaluation

- Modalités de suivi : attestation de présence
- Modalités d'évaluation : épreuve pratique en cours de formation et épreuves finales écrites ou orales

Conditions d'admission à l'examen et délivrance du titre

- Avoir suivi la formation relative au module concerné
- Avoir obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sans note éliminatoire, au cours de l'évaluation du module concerné

Tarifs et contacts

- Le tarif de la formation s'élève à 9231 euros.
- Disponibilité du planning de nos formations sur le site internet www.lyceemaritime-boulogne.com/formation-continue-adulte/planning
- Possibilité d'un parcours individualisé, devis possible
- Financement : CPF, employeur, personnel... Nous contacter pour plus de renseignements.
- Téléphone : 03.91.90.00.90
- Mel : fc-lycee-maritime-boulogne@developpement-durable.gouv.fr